L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 11 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande.—Une suissiètre au No 131 rue de Chartres. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.
11 sept—1f

ON demande à louer.—Une petite maison avec jardin, de $15 à $20. Adresser P. O. Box 2409. 11 sept—1f

ON demande.—Une bonne fille tranquille comme gardienne d'enfant et femme de ménage; elle doit coucher sur les lieux et doit être bien recommandée. S'adresser aujourd'hui, 284 Nord Rampart, de 9 A. M à 6 P. M.
11 sept—1f

BONNE d'enfant.—On demande une bonne d'enfant, s'entendant à la couture. Elle doit être munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 9 sept—

A LOUER.

A louer.—Un jardin, comprenant selse terrasses, de la révolte sur pied à vendre. S'adresser à M. V. Dejan 20 Carondelet.
1 sept—2 sem—dim, mar, jeuf.

A LOUER.—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale; étant neuf et bien sur la ble pour hôtel garni ou non garni; prix modéré. S'adresser au dessous de l'Hôtel St-Charles.—J. B. Trapolin. 25 août—2 sem

A LOUER.—Maison 112 rue Dumaine, convenable pour restaurant, buvette, pension bagnoli ou club. S'adresser à Joe Zingle, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE.—Un top buggy $40. 289 rue Dumaine.
4 sept—2 Dim

CROCERIE à vendre—Pour cause de ... du bail—Cet établissement est situé No 81 rue St-Louis, coin Bourbon, à proximité du Hôtel St-Louis et du Théâtre de l'Opéra. S'adresser sur les lieux, à M. E. Marcel Champon, propriétaire. 9 sept—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 950—Division C—Attendu que Bedelia Abbaton, veuve de Francis Mahony, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Mahony, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
sept—3 7 11

Succession de Lorenzin Dugas, femme décédée de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23 953—Attendu que Joseph O Richard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzin Dugas, en femme décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
2sept—2 7 11 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 24me jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Théâs, sous numéro 20,986—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons énoncées de vive voix, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Cerantaise Regagnon, contre le défendeur Honoré Théâs, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant aujourd'hui entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt sept.

[Sceau.] M. A. McDONNELL,
29 juil—3f en 30j Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 21,983—Frank A. Lynch est ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la succession de feu dit pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Cossaggère, Esq notaire en cette ville, le LUNDI 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 août—3f au 26 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans — William H. Stehle vs ses créanciers—No 21,947—Division E—Ordre de Cour—Que la succession de feu dit pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place en cette ville le LUNDI 26 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit William H. Stehle soient suspendues et que Armand Pilié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans 30 août 1887.
(Signe) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 août—3f au 3 oct

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 148 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques de incendie	$141,790 46
Sur les risques de marine	52,169 43
Sur les risques de rivière	38,061 04
	$535,629 93
A ajouter: Primes non acquises de 1885	104,534 14—$639,535 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes	19,883 09
	$659,438 16
A déduire: Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06
Pertes sur les risques de mer	30,195 14
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41
	$280,480 61
Taxes	6,805 25
Réassurance	21,786 91
Primes remboursées	76,599 26
Réfaction	81,402 52
Commission	3,190 78
Bureau des assurés, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	43,180 76—$514,955 99
	$144,482 17
Dividende semi annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées	19,942 75
Montant reservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886	100,539 42
	$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	33,216 67
Prêts sur nantissement	68,882 00
Effets pour primes	14,770 04
Billets à recevoir sur demande	37,956 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	4,848 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau coffre-fort, etc.	2,049 67
Primes en voie de perception	114,785 59
En caisse, banque	46,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Profits non réglées	19,942 75
Div. décrété de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARRETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887.
M. T. DUFROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 avier 1887, il a été unanimement résolu qu'un quatre dividende semi annuel de 5 0/0 sur le pital, provenant des profits de la Compagnie ne l'année expirée le 31 décembre 1886, soit claré payable aux actionnaires ou leurs ayants à leurs représentants.

Ldjourn—le LOUIS BARRETT, Secrétaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

JOURNAL QUOTIDIEN,

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la Législature comme partie de la Nouvelle Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Pierre Lanaux
G. T. Beauregard

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

L'Edition hebdomadaire n'en est qu'un seul numéro toutes nouvelles de la semaine sont beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'Edition hebdomadaire n'en est qu'un seul numéro toutes nouvelles de la semaine sont beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE,

NOUVELLE-ORLÉANS

—AVIS VIF—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire n'en est qu'un seul numéro toutes nouvelles de la semaine sont beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

SUBSCRIPTION:

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 00
Quatre mois	50
Trois mois	50

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

Fondée le 1er Septembre 1887, et le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise, non seulement, mais encore, en proportion, par une foule de personnes, en Amérique, en Europe, en Afrique, en Asie, en Australie, en Amérique, en Europe, partout enfin et en fin la français étend ou s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales: Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger, Un Bulletin Maritime, Une Liste des navires en partance dans les ports du Mississippi, Un Bulletin Financier, Un Bulletin Commercial.

Tout ce qui se passe dans toutes les parties du monde, tout ce qui se passe dans toutes les parties du monde, tout ce qui se passe dans toutes les parties du monde,